



rupture conventionnelle syntec

Par **aurelia25101**, le **04/01/2012** à **22:47**

bonjour

je suis en arrêt pour dépression suite à un harcèlement par une personne qui depuis a quitté la société

il y a eu divers courriers a/r durant cette période de maladie

aujourd'hui, toujours en maladie, je veux négocier une rupture conventionnelle

mais j'ai lu qu'il ne pouvait pas avoir de rupture conventionnelle s'il y a eu litige

mais dans mon cas puisque la personne qui m'a harcelé est partie, est-ce que cela est possible?

de manière plus générale, peut-on contester une rupture conventionnelle après son homologation?

Par **P.M.**, le **04/01/2012** à **23:37**

Bonjour,

Je ne pense pas qu'il soit utile d'ouvrir plusieurs sujet lorsque le thème est proche...

C'est s'il y a encore litige avec l'employeur que l'on ne peut pas conclure une rupture conventionnelle...

Si c'est pour contester une rupture conventionnelle après son homologation autant ne pas la conclure...